

ARRÊTÉ

ARRETE N° 2025-A-003 PORTANT PROROGATION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE, SPECIALITE ARTS PLASTIQUES – SESSION 2019

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté n°2018-A-060 portant ouverture du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 17 juillet 2018 ;

VU l'arrêté n°2019-A-047 fixant les listes d'admissibilité du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques du 9 juillet 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-071 fixant la liste d'admission du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 29 octobre 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-072 fixant la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 04 novembre 2019 ;

VU l'arrêté 2021-A-071 portant suspension d'inscription sur la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 27/05/2021 ;

VU les arrêtés 2023-A-004 et 2023-A-106 portant réinscription sur la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques ;

CONSIDÉRANT les demandes de prorogation d'inscription sur la liste d'aptitude de mesdames Ghislaine TRIVIDIC et Patricia DUBIEN ainsi que les attestations fournies certifiant la prorogation ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'inscription sur la liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques, session 2019, est prorogée pour madame Ghislaine TRIVIDIC jusqu'au **13 mai 2025 inclus** et pour madame Patricia DUBIEN jusqu'au **30 décembre 2028 inclus**.

Article 2 :

Mesdames Ghislaine TRIVIDIC et Patricia DUBIEN seront informées de leur prorogation d'inscription sur cette liste d'aptitude.

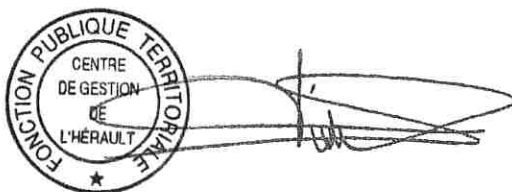
Article 3 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le ~~07/01~~/2025

Le président du CDG 34



Philippe VIDAL

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le ~~07/01~~/2025 et de sa publication le ~~07/01~~/2025.